



PLAN FEDERAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Septembre 2025

Pourquoi un plan de lutte contre les violences ?

Préambule

La Fédération Française de Roller et Skateboard (FFRS) affirme son engagement total dans la lutte contre toutes les formes de violences et d'incivilités dans le sport : violences sexuelles, physiques, psychologiques, discriminations, harcèlement et bizutage. L'objectif est de garantir une pratique sécurisée, respectueuse et éthique pour tous : licenciés, encadrants, officiels, bénévoles, supporters et dirigeants.

Cet engagement repose sur des valeurs de respect, d'éthique, de civilité, et sur la responsabilité de chacun.

Engagée très tôt dans la lutte contre les violences, la FFRS a créé, dès janvier 2019, une cellule de lutte contre les violences sexuelles, étendue en décembre 2021 à toutes les formes de violences. Son engagement n'a cessé de se renforcer depuis...

Une mission régalienne...

Le code du sport prévoit, à l'article L. 100-2, que « l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. Ils veillent à assurer un égal accès aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire. Ils veillent également à prévenir et à lutter contre toutes formes de violence et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives ».

Par ailleurs, l'article L. 131-8 de ce même code prévoit que le contrat d'engagement républicain signé par le Président de la Fédération Française de Roller & Skateboard inclut notamment deux engagements :

① Veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs, vis-à-vis, notamment, des violences sexistes et sexuelles ;

② Participer à la promotion et à la diffusion, auprès des acteurs et publics de leur discipline sportive, des principes du contrat d'engagement républicain et organiser une formation spécifique des acteurs du sport pour qu'ils disposent des compétences permettant de mieux détecter, signaler et prévenir les comportements contrevenant à ces principes.

La Charte d'éthique et de déontologie de la FFRS prévoit que tous les acteurs de la Fédération ont la responsabilité partagée de garantir le bon déroulement et le plaisir du jeu, le dépassement de soi et la convivialité. Ce sont ces valeurs, qui les ont amenés à pratiquer, à encadrer ou à diriger. Cette charte précise que faire du roller, du skateboard ou de la trottinette, à quelque niveau et sous quelque forme que ce soit, comme occuper une quelconque responsabilité au sein d'une organisation sportive, suppose de se soumettre en toute circonstance à des règles éthiques et déontologiques, pour soi-même et pour les autres.

La FFRS porte l'ambition, à son échelle, de prévenir certaines fractures de la société. L'objectif est de marquer son engagement pour une société bienveillante, plus responsable, plus respectueuse, plus solidaire où chacun des usagers de la Fédération (licencié(e) mais aussi aussi citoyen(ne)) s'engage à son niveau.

La FFRS a donc élaboré l'architecture de son plan de lutte contre les violences applicable à toutes et à tous.

Un engagement nécessaire

Les violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou verbales, représentent une menace sérieuse pour l'éthique sportive, bafouant les valeurs de fair-play, de respect, de tolérance et d'inclusion. En plus de compromettre le développement personnel et sportif des individus, elles s'opposent aux processus de socialisation et nuisent à la réputation et à la crédibilité de la FFRS.

Le sport français est confronté à une vigilance accrue face aux violences et incivilités. La FFRS s'inscrit dans ce mouvement en renforçant la prévention, la détection, le signalement et la sanction. L'enjeu est double : protéger les pratiquants, et préserver l'image et l'éthique du roller, du skateboard et de la trottinette comme disciplines sportives, éducatives et citoyennes.

Un plan visant à lutter contre les violences dans les sports de roller, skateboard et trottinette est impératif pour garantir l'intégrité, le bien-être et la sécurité des acteurs et de tous les participants impliqués lors des rencontres et plus largement, lors de chaque instant de leur pratique.

Ce plan est amené à se développer au fur et à mesure des saisons sportives. Il s'adapte aux évolutions de la société, aux idées nouvelles qui pourraient émerger et aux éventuels impacts des actions mises en œuvre par la FFRS. Il est à ce jour construit autour de cinq axes pour garantir un environnement sain et sur, où chacun peut s'épanouir, quelles que soient ses fonctions ou son niveau de pratique.

- **SENSIBILISER** : informer et responsabiliser l'ensemble des acteurs ;
- **FORMER** : éduquer et outiller tous les acteurs ;
- **PREVENIR** : détecter et anticiper les situations à risque ;
- **RECUEILLIR** la parole des victimes et les **ACCOMPAGNER** ;
- **SANCTIONNER** : sanctionner les comportements contraires aux valeurs fédérales.

AXE 1 : SENSIBILISER

Objectifs

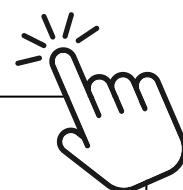
La sensibilisation des acteurs de la FFRS est un aspect crucial dans la prévention et la réduction des violences. Elle vise à éveiller les consciences chez les pratiquants, encadrants, dirigeants, bénévoles et accompagnateurs ou spectateurs sur l'existence, la nature, l'ampleur et les moyens de prévenir ces violences.

La sensibilisation vise à promouvoir une culture "tolérance zéro" envers toutes les formes de violences. Transformer les attitudes, les comportements et les systèmes pour créer un environnement plus sécuritaire, inclusif et résilient où la violence n'a pas sa place. Voici les objectifs poursuivis par la sensibilisation.

Actions

1

Un kit de sensibilisation aux violences sexuelles et au bizutage



Création et diffusion de 4 affiches de sensibilisation aux violences sexuelles et au bizutage à destination de plusieurs cibles :

- l'affiche GRANDIR s'adresse aux pratiquants et leur donne des conseils de vigilance pour se protéger des violences sexuelles ;
- l'affiche PREVENIR s'adresse aux encadrants et aux dirigeants du club. Elle vise à rappeler les bonnes pratiques et les bons réflexes à avoir pour prévenir les violences notamment sexuelles ;
- l'affiche REAGIR s'adresse à tous ! Elle vise à savoir à qui et comment faire un signalement lorsqu'on est victime ou témoin de violences sexuelles ;
- l'affiche INTERDIRE le bizutage s'adresse aussi bien aux victimes et témoins qu'aux encadrants et dirigeants du club. Elle vise à prévenir les risques de bizutage et à informer des dispositifs de signalement qui existent pour les victimes ou témoins d'actes humiliants ou dégradants.

2

Un mois dédié à la lutte contre les violences

Depuis 2024, la FFRS a identifié le mois de novembre comme “Mois dédié à la lutte contre les violences” et a mis en place une campagne de communication sur les réseaux sociaux avec pour objectifs de sensibiliser tous les usagers de la Fédération à la lutte contre toutes les formes de violences et d’inciter les clubs et les organes déconcentrés à mettre en places des actions sur leur territoire.

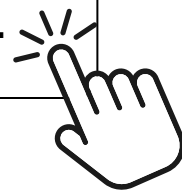
Chaque semaine du mois de novembre, au rythme de deux publications par semaine, découvrez sur les réseaux sociaux de la FF Roller & Skateboard son engagement dans la lutte contre les violences, ses actions, ses partenaires...

3

Une “Visio-clubs” pour sensibiliser aux violences

Tous les deux ans, dans le cadre de son programme “Visio-clubs”, la Fédération propose une visioconférence sur le thème des violences afin de sensibiliser les clubs, leurs dirigeants, encadrants et bénévoles, à toutes les formes de violences. Elle est animée par la cellule de lutte contre les violences avec l’aide de ses partenaires.

Cette “visio-clubs” est ensuite disponible en replay toute l’année sur le site Internet de la Fédération afin de toucher un maximum de monde.



4

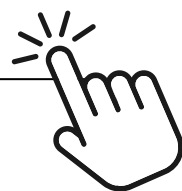
Le partage des dates des conférences publiques de notre partenaire Colosse aux pieds d'argile

Tout au long de l'année, nous relayons dans les territoires, par le biais de nos ligues régionales, les dates des conférences publiques de notre partenaire, l'association "Colosse aux pieds d'argile", qui fait de la prévention contre les violences sexuelles dans le sport sa priorité.

L'objectif est d'inciter nos clubs à participer à ces temps de sensibilisation ouverts à tous à proximité et d'éveiller ainsi les consciences.

5

Un kit "Respect et civilité"



Création et diffusion de 2 affiches de sensibilisation aux bons comportements à adopter :

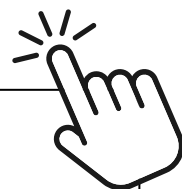
- l'affiche TOUS LA POUR S'AMUSER s'adresse aux pratiquants de roller, skateboard, trottinette ;
- l'affiche MERCI A NOS SUPPORTERS s'adresse aux familles et aux supporters venus les encourager ;

Ces 2 affiches rappellent à tous les bons comportements à adopter en compétition ou lors de manifestations sportives.

L'objectif est de mettre en avant et de valoriser les bons comportements pour inciter les pratiquants et les supporters à être vertueux.

6

Des visuels pour communiquer sur les réseaux sociaux



Création et diffusion de visuels au format réseaux sociaux pour faciliter la communication des clubs et des organes déconcentrés autour de la sensibilisation aux violences.

La Semaine nationale pour un sport sans violence

Chaque année en mai, la FFRS soutient l'initiative du Comité Français du Fair-Play, en partenariat avec le MSJVA, le CNOSF et le CPSF, en participant à la Semaine nationale pour un Sport sans Violence (SSV).

A ce titre, la Fédération demande à ce qu'un message officiel soit lu lors des compétitions de toutes ses disciplines et de tous niveaux qui ont lieu pendant la Semaine nationale pour un sport sans violence. Elle invite également les clubs à afficher les affiches du kit "Respect et civilité".

AXE 2 : FORMER

Objectifs

La formation vise à outiller tous les acteurs du roller, du skateboard et de la trottinette pour qu'ils puissent chacun contribuer, à leur niveau, à la lutte contre les violences et les incivilités. Il s'agit de leur permettre de détecter les signes de violence, de leur fournir des compétences pour intervenir adéquatement, de leur apprendre les procédures à suivre pour aider les victimes et de les informer sur les ressources disponibles. La formation peut également inclure des modules sur la prévention et sur la manière de promouvoir des relations saines et non-violentes au sein des clubs et de nos pratiques.

Afin d'être efficace, les cibles doivent être parfaitement identifiées, afin d'aborder le sujet de la violence sous un angle différent selon les populations, de manière à atteindre leur propre sensibilité. Le mode de formation (webinaire, présentiel, FOAD, etc.) et la certification ou non de ces formations est également un enjeu important.

Une formation en e-learning intégrée à la formation de tous nos éducateurs roller, skateboard et trottinette

La loi n°2022-296 du 2 mars 2022 impose une obligation de formation aux violences sexuelles et sexistes dans le sport, dans les diplômes d'Etat type BEJEPS et DEJEPS. La FFRS n'a pas attendu cette loi et a créé et intégré, dès septembre 2019, un module de formation aux violences sexuelles dans toutes les formations qu'elle délivre : formations fédérales (brevets fédéraux) et formations professionnelles (CQP et DEJEPS).

Il s'agit de véhiculer une culture commune de vigilance et de présomption de protection, mais aussi une culture de responsabilité, que l'on soit professionnel du sport ou bénévole, la sécurité des pratiquants notamment les mineurs, s'imposant à tous et obligeant ceux qui les encadrent et les éduquent.

Cette formation a évolué depuis 2019 pour aboutir, en 2025, à une formation en e-learning composée de 3 modules :

- **Module 1 - S'INFORMER** : l'objectif est de faire prendre conscience à tous des différentes formes de violences qui existent et que la violence dans le sport est une réalité qu'on ne peut pas sous estimer. Le sport, vecteur de situations particulières, peut en effet amener à des dérives de violences. Mieux les connaître, c'est aussi mieux les combattre !
- **Module 2 - PREVENIR** : l'objectif est de prévenir toute situation de violence en apprenant aux éducateurs à adopter la bonne posture dans chacune des situations rencontrées au quotidien et liées à leur fonction. Également, ce module vise à apprendre à repérer les signaux de détresse émis par les victimes et à comprendre les mécanismes des agresseurs.

- **Module 3 - AGIR** : l'objectif est d'apprendre quelle attitude adopter si on est amené à recueillir la parole d'une victime et comment faire un signalement. Agir, c'est aussi s'impliquer dans la prévention des violences au sein de sa structure en utilisant notamment les outils de sensibilisation mis à disposition par la FFRS.

9

Une formation professionnelle à destination des salariés et des cadres techniques de la Fédération

Les acteurs du roller, du skateboard et de la trottinette jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les violences. La FFRS doit leur donner les clés adaptées à leur rôle pour appréhender et gérer ces situations. L'ensemble des salariés et des CTS de la FFRS ont suivi une formation professionnelle avec notre partenaire Colosse aux pieds d'argile afin d'être outillés pour agir et réagir face aux violences dans toutes les disciplines de la Fédération.

Cette formation a vocation à être dispensée tous les 5 ans afin de mettre à jour les connaissances de tous et de former les nouveaux salariés et cadres techniques.

10

La formation de notre réseau de référents Violences

Notre réseau de référents Violences, essentiel pour étendre notre action de lutte contre les violences dans les territoires et dans les disciplines, se doit d'être outillé pour être capable de relayer les actions de sensibilisation et d'agir en cas de signalement de violence.

Les référents Violences sont formés chaque année par notre partenaire Colosse lors d'un webinaire qui leur est dédié.

Une formation continue pour tous les acteurs

La formation en e-learning développée pour les encadrants et présentée dans l'action 8 est également disponible pour permettre la formation continue des encadrants déjà diplômés depuis plusieurs années et qui n'ont pas suivi cette séquence désormais obligatoire. L'objectif, via la labellisation des clubs, est que cette formation en e-learning devienne un "passage obligatoire" pour tous les encadrants et qu'elle soit renouvelée tous les 3 ans afin de maintenir les connaissances et la vigilance à niveau.

D'autres acteurs des sports de roller, skateboard et trottinette, comme les sportifs de haut niveau, les sportifs en structures (centre d'entraînement régional, plateaux techniques, pôles espoir et pôles France) ou encore les arbitres et les juges seront également formés pour prévenir les violences grâce à notre formation en e-learning.

AXE 3 : PREVENIR

Objectifs

La prévention des violences vise à identifier et à agir sur les facteurs de risques qui favorisent l'apparition des comportements violents, tout en renforçant les facteurs de protection pour réduire leur incidence.

La prévention peut passer par l'éducation et la sensibilisation aux stéréotypes de genre, aux normes sociales et culturelles qui peuvent contribuer aux violences, et promouvoir des valeurs d'égalité, de respect et de tolérance. Elle peut également passer par la promotion du bien-être et de la santé mentale en renforçant les réseaux de soutien social, en réduisant l'isolement et en favorisant le bien-être émotionnel.

En intégrant des stratégies dans un plan global de prévention des violences, il est possible de créer des environnements sécurisés, sains et respectueux où chacun peut s'épanouir et contribuer positivement à la société. La prévention des violences nécessite un engagement à long terme et une approche multidimensionnelle, impliquant l'ensemble de la communauté roller, skateboard et trottinette dans la promotion du changement social et du bien-être collectif.

12

La création et l'animation d'un réseau de référents Violences

Pour poursuivre son engagement dans la lutte contre toutes les formes de violences et déployer ses actions dans les territoires et les disciplines, la Fédération demande à chaque organe déconcentré (CDRS/Ligue) et à chaque Commission Technique Sportive (CTS) de nommer un(e) référent(e) Violences.

Pour accompagner ces référents Violences dans leur rôle, la Fédération a créé un Pack Référent Violences dans lequel on trouve notamment des fiches pratiques « Je suis référent violences », « Je fais un signalement », les affiches de sensibilisation aux violences sexuelles, au bizutage, au respect et à la civilité, ainsi que la charte « Mon CD/Ma ligue s'engage contre les violences sexuelles » et la charte fédérale d'éthique et de déontologie.

La Fédération anime ce réseau de référents Violences avec des temps d'échanges en visioconférences, des formations qui leur sont dédiés afin de les outiller pour agir sur leur territoire ou dans leur discipline.

Le contrôle d'honorabilité renforcé

Désormais obligatoire, le contrôle d'honorabilité est également un outil mis à disposition de la Fédération pour aider à sécuriser la pratique de nos disciplines. Cet outil se révèle très efficace à condition que les informations qu'il nécessite soient les plus correctes possibles. La FFRS s'engage auprès du Ministère des Sports et de ses licenciés à prévenir des potentiels violences en rendant le contrôle d'honorabilité, imposé par le Ministère, effectif. Lors d'un contrôle défaillant du fait d'insuffisance des données personnelles, nécessaire au contrôle des licenciés, la Fédération s'engage à récupérer ces éléments manquants afin de rendre ce contrôle effectif dans sa globalité.

Quelques chiffres :

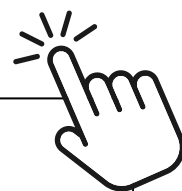
- Entre septembre et août 24-25 : 11 487 identités contrôlées et 1 070 rejets.
- Entre septembre et août 23-24 : 16 381 identités contrôlées et 1 097 rejets.

Le label "Mon club s'engage contre les violences" et les chartes



La Fédération incite les clubs et les organes déconcentrés à signer la Charte "Mon club/Mon CDRS/Ma ligue s'engage contre les violences sexuelles" et la charte d'éthique et de déontologie afin de s'engager dans la lutte contre toutes les formes de violences et contre les dérives constatées dans le sport (dopage, tricherie, etc.).

Un label vient souligner cet engagement et les actions mises en place pour prévenir et sensibiliser aux violences dans les structures de la Fédération. Il est accompagné de visuels pour permettre aux clubs et aux organes déconcentrés de mettre en place une campagne de communication.



L'obligation d'affichage des dispositifs de signalement

Le décret du 16 mai 2025 intègre l'obligation pour les établissements d'activités physiques ou sportives d'afficher dans un « lieu visible de tous » une information sur les dispositifs permettant de recueillir des signalements, d'orienter et d'accompagner les personnes s'estimant victimes ou témoins de situations « susceptibles » d'être qualifiées de violences physiques ou morales ou des situations de maltraitance.

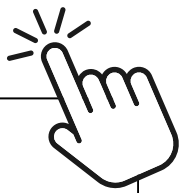
L'objectif de cet affichage obligatoire est de prévenir et de mieux lutter contre les actes de violence et de discrimination pouvant avoir lieu dans les établissements accueillant du public et dans le cadre des activités physiques ou sportives. Les établissements concernés doivent respecter cette obligation au plus tard le 16 novembre 2025.

La FFRS met à disposition de ses clubs le kit de communication du Ministère des Sports sur sa page dédiée à la lutte contre les violences afin de trouver facilement les supports. Elle propose également sa propre affiche - REAGIR - disponible dans le kit de sensibilisation aux violences sexuelles.

Les partenariats avec des acteurs experts de la prévention

Depuis 2019, la FFRS a signé une convention de partenariat avec l'association "Colosse aux pieds d'argile" pour l'accompagner dans la prévention et dans la lutte contre les violences sexuelles.

L'objectif est d'étendre nos partenariats à d'autres associations pour élargir le champ de notre action : prévenir les violences numériques et adopter un bon usage du numérique, prévenir le bizutage, les incivilités ou encore le harcèlement...



La diffusion du Réglo'sport

Le violentomètre est un outil d'auto-évaluation, avec 23 questions rapides à se poser, qui permettent de repérer les comportements violents et de mesurer si une relation est violente. Adapté au domaine sportif, il a donné lieu à la création du Réglo'sport. Présenté sous forme de règle graduée, cet outil permet d'identifier si une situation relève ou non d'une violence à travers une graduation colorée par 20 exemples de comportements types. Il indique s'il s'agit d'une relation saine en vert, de violences qui n'ont pas lieu d'être en orange, et des cas de danger pour lesquels demander de l'aide est nécessaire en rouge.

Diffusé à l'ensemble des acteurs des sports de roller, skateboard et trottinette en version numérique sur le site internet fédéral (page dédiée à la lutte contre les violences), cet outil permettra à chaque licencié, lorsqu'il l'estime nécessaire, de procéder à une évaluation de la situation et ainsi repérer les situations de violence. Cet outil permettra également au licencié de connaître les mesures permettant de remédier à ces situations et les actions à sa disposition.

AXE 4 : RECUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES ET LES ACCOMPAGNER

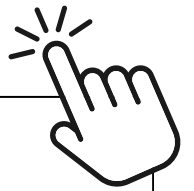
Objectifs

La FFRS est pleinement engagée au service de la protection des pratiquants afin de permettre à chacun de pratiquer une activité physique et sportive dans un environnement sécurisé, exempt de toute situation de violence, physique ou morale, et de comportements discriminants. Dans ce sens, le recueil de la parole des victimes, ou des témoins, est une priorité de notre plan de lutte contre toutes les formes de violences.

Le rôle central de la cellule fédérale de lutte contre les violences

Dès janvier 2019 et le début de son engagement dans la lutte contre les violences, la FFRS a institué une cellule « de lutte contre les violences » dans le but de coordonner les actions fédérales en la matière et de faciliter le recueil et le suivi des signalements, en lien avec les services de l'État.

Le travail des membres de la cellule consiste à mettre en œuvre et à coordonner le plan fédéral de lutte contre les violences. La cellule réceptionne les signalements qui peuvent lui arriver soit directement via le mail alerte@ffroller-skateboard.com, soit indirectement via notre partenaire Colosse, la cellule Signal-sports du Ministère ou bien encore via notre réseau de référents Violences. Son travail consiste ensuite à caractériser les faits, à transmettre les éléments à la Commission de Discipline, quand les faits peuvent être sanctionnés disciplinairement, et à relayer les signalements aux autorités (Procureur de la République et Signal-Sports). Elle effectue ensuite le suivi de ces signalements.



Des outils pour faciliter la libération de la parole

Afin de faciliter le recueil de la parole des victimes ou des témoins de violences, plusieurs outils ont été élaborés et diffusés :

- Une fiche “Je fais un signalement”, disponible sur le site internet de la Fédération sur la page dédiée aux violences mais également dans la boîte à outils destinée aux clubs. Cette fiche explique qui alerter et donne les contacts, comment faire un signalement et précise quel comportement adopter si une victime vient à se confier ;
- Un bouton d’alerte disponible sur la page d’accueil du site Internet fédéral en cas de besoin pour signaler ;
- Une affiche - REAGIR - qui explique à qui et comment faire un signalement lorsqu’on est victime ou témoin de violences sexuelles, disponible dans le kit de sensibilisation aux violences sexuelles ;
- Un mail d’alerte - alerte@ffroller-skateboard.com - géré par la cellule de lutte contre les violences pour recevoir les signalements ;
- La diffusion d’autres canaux de signalement comme la plateforme de notre partenaire Colosse aux pieds d’argile, le mail signal-sports@sports.gouv.fr, le 119 ou encore le 3018.

Une formation à l’écoute et au recueil de la parole

Quand les signalements arrivent directement à la Fédération via la cellule de lutte contre les violences, il est primordial que ses membres soient formés à l’écoute et au recueil de la parole des victimes afin de sécuriser la personne entendue, d’adopter une posture bienveillante, de maîtriser sa communication verbale et non-verbale et d’éviter de guider les réponses de la victime et ainsi de “polluer” son témoignage.

Dans cet objectif, une formation professionnelle destinée aux membres de la cellule est mise en place avec notre partenaire Colosse aux pieds d’argile.

21

L'accompagnement des victimes

L'accompagnement des victimes est l'une des priorités de notre plan de lutte contre les violences. La Fédération a identifié, par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2019, une enveloppe budgétaire pour aider financièrement les victimes à bénéficier d'une prise en charge thérapeutique. Nous pouvons proposer à chaque victime qui le souhaite des contacts de thérapeutes et de juristes de l'association Stop aux Violences sexuelles ou de l'association Colosse aux pieds d'argile.

22

L'accompagnement des clubs suite à des faits de violences

Le rôle de la Fédération est d'accompagner ses structures, clubs ou organes déconcentrés, à gérer la "crise" qui peut survenir suite à un signalement de violence. Cela passe notamment par le conseil juridique, la communication de crise ou encore la mise en place d'un temps de sensibilisation auprès des licenciés du club impacté, de leurs familles ou encore des bénévoles via notre partenaire Colosse.

AXE 5 : SANCTIONNER

Objectifs

Le pouvoir de sanction de la violence est indispensable, puisqu'il contribue à dissuader les individus de commettre des actes violents en faisant peser sur eux la menace de sanctions sévères. Il est d'ailleurs indispensable puisqu'il vise à garantir que les auteurs de violences soient tenus responsables de leurs actes et traduits devant les instances disciplinaires. Cela permet d'envoyer un message clair et fort sur l'importance de respecter les règlements de la FFRS. C'est la Commission de Discipline de la Fédération, organe indépendant, qui est chargée du pouvoir disciplinaire.

La sanction vise également à protéger les pratiquants en écartant les individus considérés comme dangereux et en les empêchant de nuire à autrui. La sanction appropriée des auteurs de violences contribue à prévenir la récidive en dissuadant les auteurs de recommencer. Ce moyen de lutte contre la violence permet de réaffirmer l'autorité de la FFRS et de ses organes déconcentrés.

Actions

23

La déclinaison des infractions pour mieux identifier les violences

En précisant les infractions figurant dans le règlement disciplinaire, il devient plus facile d'identifier les situations de violence et d'adapter les mesures aux faits précis.

La Fédération, d'une part, et les commissions compétentes, d'autre part, prendront des mesures appropriées pour les prévenir et les combattre. Par ailleurs, en déclinant certains actes, les licenciés seront mieux sensibilisés aux faits recouverts par ces derniers et à leur particulière gravité.

24

L'élargissement de l'éventail des sanctions disciplinaires

Élargir l'éventail des sanctions disciplinaires est une stratégie efficace pour lutter contre les violences en offrant une gamme de réponses proportionnées aux différents types de comportements violents. La commission de discipline peut choisir la réponse la plus appropriée en fonction de la gravité de l'infraction, des circonstances individuelles et des besoins spécifiques de réhabilitation. Cela permet d'adapter la réponse à chaque situation et d'assurer une juste mesure entre responsabilisation, sanction et soutien.

Le contrôle des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux peuvent être le théâtre d'incidents, avec des messages injurieux et/ou menaçants, qui peuvent inciter à la haine et à la violence. Le comportement adopté par certains licenciés sur les réseaux sociaux peut indéniablement porter atteinte à l'image et à la réputation de la FFRS, et du roller, skateboard, trottinette dans son ensemble.

Les incidents qui se produisent sur les réseaux sociaux ne peuvent pas demeurer exempts de sanction. Grâce à une communication adaptée, les licenciés doivent prendre conscience que tout comportement susceptible de porter atteinte à l'image et à la réputation de la FFRS peut être sanctionné, y compris lorsque les incidents se produisent en dehors d'une rencontre.

PLAN FEDERAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

alerte@ffroller-skateboard.com

